

COMMUNE DE LONGEVES

Convocation du 14/10/2022

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du conseil municipal pour la réunion qui aura lieu le jeudi 20 octobre 2022 à 20 h 30.

Ordre du jour :

- ✚ Modification de la période d'extinction de l'éclairage public la nuit
- ✚ Désignation d'un Conseiller Municipal pour le projet CEP de l'ADEME (via la CDC)
- ✚ Fermages : points sur les différents baux
- ✚ Proposition de la Commune de Saint-Jean-de-Liversay pour une fourrière intercommunale
- ✚ Information sur les virement de crédit
- ✚ Fixation du prix de la participation payante au repas des aînés 2022
- ✚ Clôture de la régie photocopie
- ✚ Travaux d'isolation à la mairie
- ✚ Contrat pour les tarifs jaunes d'électricité
- ✚ Spectacles de Noël pour l'Association Temps Danse de Longèves
- ✚ Projet de réaménagement de l'espace salle des fêtes-bibliothèque-salle des associations
- ✚ Questions diverses

Le Maire,

SEANCE DU 20 OCTOBRE 2022

Affiché le 25/10/2022

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique sous la présidence de Monsieur Dominique LECORGNE, Maire.

Etaient présents : M. BERTHELOT Philippe, M. CODOGNET Jean-Gaël, Mme DUBOSQ Cindy, M. FERRET Bruno, Mme FERRON Sylvie, M. GRENTHE Xavier, M. LECORGNE Dominique, Mme LÉGER Jacqueline, M. MEMON Stéphane, Mme ORDRONNEAU Oihana, M. REDON Lionel, Mme RIBAGER Marie-Aude.

Excusés : Mme GONIN Caroline.

Absents : M. SARRAZIN Florian.

Arrivée de M. BERTHELOT Philippe à 20h55.

Le Conseil a choisi pour secrétaire Monsieur MEMON Stéphane.

Délibération n° 1.- CM20102022A

- Modification de la période d'extinction de l'éclairage public la nuit

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la situation de crise énergétique durable et profonde que nous connaissons, ce qui nous conduit à envisager des économies dans nos consommations d'électricité. Outre le chauffage dans les bâtiments communaux, il est proposé au Conseil de réduire l'éclairage public la nuit. Actuellement, l'éclairage s'éteint à minuit, et se remet en route à 6h. Il faut prendre en compte que plusieurs associations ont des activités en soirée.

Plusieurs propositions sont avancées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix pour un arrêt à 23h00, 2 voix pour un arrêt à 22h00 et 1 abstention, décide d'éteindre l'éclairage public à 23h00 sur toute la commune, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération n° 2.- CM20102022B

- Désignation d'un Conseiller Municipal pour le projet CEP de l'ADEME (via la CDC)

Monsieur le Maire présente le Projet avec Madame RIBAGER. Face à la crise énergétique sans précédent que nous traversons, la réduction des consommations énergétiques du patrimoine de notre Commune est un effort nécessaire et urgent. La Commune a validé, par l'intermédiaire du Conseil Communautaire, le Plan Climat Air Energie d'Aunis Atlantique qui prévoit d' « accompagner les collectivités dans la rénovation énergétique de leurs bâtiments » (Fiche Action1.2.2). L'appel à projet CEP

de l'ADEME présente l'opportunité de déclencher une action concrète et efficace. Au regard de l'avis favorable de la commission Transition Ecologique et Mobilités émis le 5 septembre dernier et de la délibération du Conseil Communautaire du 21 septembre. Il est demandé à la Commune d'apporter son soutien à la candidature de la CDC. Le Conseil Municipal doit désigner un membre de la commission Transition Ecologique et Mobilités à la CDC, élu municipal référent du CEP et un technicien référent du CEP. La Commune souhaite contribuer au financement du CEP à partir de 2026 au terme de l'accompagnement de l'ADEME, et préparer dès à présent l'arrivée du CEP avec :

- Le recensement des bâtiments communaux et leurs données techniques ;
- La préparation des factures énergétiques 2021 et 2022 à mettre à la disposition du CEP ;
- La signature de mandats permettant la collecte automatisée de des factures énergétiques et l'accès aux compteurs connectés de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, l'unanimité des membres présents :

- Désigne Mme RIBAGER Marie-Aude membre de la commission Transition Ecologique et Mobilités à la CDC, élue municipale référente du CEP et M. GRENTHE Xavier, élu technicien référent du CEP ;
- Souhaite contribuer au financement du CEP à partir de 2026 au terme de l'accompagnement de l'ADEME ;
- Prépare dès à présent l'arrivée du CEP.

- Fermages : points sur les différents baux

Il est rappelé au Conseil Municipal que nous avons actuellement 3 baux à la ferme actuellement sur la Commune (EARL Rouzille, EARL Pérault, Monsieur BALLANGER), Monsieur BALLANGER Fabien a pris la suite de son père Monsieur BALLANGER François, parti en retraite, une délibération prise le 19 janvier 2021 actant ce changement.

Le bail de Monsieur BALLANGER est arrivé à échéance le 28 février 2022. Le bail est reconduit pour 9 ans du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2031.

Par ailleurs nous devons prendre contact avec Monsieur SERONDON-LASSALLE Stéphane qui exploite le terrain au « Trente Un » près de L'Envol, suite à son achat par la Commune.

- Proposition de la Commune de Saint-Jean-de-Liversay pour une fourrière intercommunale

Monsieur le Maire présente un courrier émanant du responsable de la police municipale de la Commune de Saint-Jean-de-Liversay rappelant que les communes sont tenues à des obligations légales en matière d'animaux errants ou trouvés en état de divagation sur le territoire Communal. C'est dans ce cadre qu'il nous sollicite à des fins de recherche de mutualisation des moyens entre nos communes.

Afin de répondre à ces obligations et dans l'objectif de réduire les dépenses afférentes à la gestion des animaux, la Commune de Saint-Jean-de-Liversay souhaiterait nous proposer de mettre en place une fourrière animale mutualisée.

Cette fourrière, installée sur notre territoire, permettrait une prise en charge 7 jours sur 7 des animaux récupérés dans nos communes sans passer par la SPA.

Les dépenses liées au trajet aller/retour ainsi que la subvention annuelle à la SPA pourront être réduites par le fait de la mutualisation.

Il nous faudra également prendre l'attache d'un vétérinaire référent, et nous interroger sur le sort des animaux, qui ne retrouveront pas leur propriétaire après 8 jours en fourrière.

Il nous est demandé de se positionner sur notre volonté à participer ou non à ce projet avant le **14 octobre 2022**. Une réunion d'information sera organisée à l'issue de la réception des réponses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 3 abstentions, décide de ne pas participer à cette proposition.

- Information sur les virements de crédit n°1 – Budget Commune

Monsieur le Maire Monsieur rend compte de sa décision prise par délégation du Conseil Municipal.

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-3 073,92		
60633 (011) : Fournitures de voirie	4 453,88		
60636 (011) : Vêtements de travail	179,87		
6064 (011) : Fournitures administratives	500,00		
615231 (011) : Voiries	-5 639,48		
615232 (011) : Réseaux	505,73		
6218 (012) : Autres personnel extérieur	-409,82		
6232 (011) : Fêtes et cérémonies	-966,40		
62876 (011) : Au GFP de rattachement	901,40		
63512 (011) : Taxes foncières	65,00		
6455 (012) : Cotisations pour assurance du pe	409,82		
6518 (65) : Autres	1 742,00		
65372 (65) : Cotis. au fond de financ. de l'al	37,62		
657348 (65) : Autres communes	1 294,30		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

Délibération n° 3.- CM20102022C

- Fixation du prix de la participation payante au repas des aînés 2022

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le prix du repas pour les conjoints des conseillers municipaux. Il rappelle que le repas a eu lieu le samedi 15 octobre 2022 à la salle de L'Envol. Le prix du menu était de 30 € l'année dernière (tout compris apéritif et vins).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents, fixe le tarif à 30€ le repas pour les conjoints des conseillers municipaux.

Délibération n° 4.- CM20102022D

- Clôture de la régie photocopie

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la rencontre en mairie avec Monsieur GALINAT (CDL Conseiller aux Décideurs Locaux) de la trésorerie de la Nouvelle SGC Ferrières chargée des communes de la CDC Aunis Atlantique. Monsieur JANIN est le trésorier remplaçant de Monsieur JOLY. Le point a été fait sur les différentes régies de la Commune. Il s'avère que notre régie Photocopie est très peu utilisée et, vu les directives pour déposer des espèces, cela est laborieux. Il est proposé de clôturer cette régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 11 voix pour et 1 abstention, décide de clôturer la régie photocopie à compter du 1^{er} décembre 2022.

- Travaux d'isolation à la mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'isolation sont terminés. Le devis de l'électricité a été revu depuis novembre 2020 et complété pour des choses imprévues, comme la remise en place de toute la ventilation. **Le montant des travaux d'électricité s'élève à 2 751,83 €.** Ils ont été réalisés par la société EDA de Sainte-Soulle. Il reste les travaux de peinture, qui vont être réalisés en interne, cette fin d'année, de façon à réinvestir la salle du Conseil Municipal.

Le montant total des travaux s'élève à :

- charpente/menuiserie par la SARL Fournier Cyril	37 008,57 €
- placo par Aunis Plâtrerie	7 169,34 €
- électricité Société EDA	2 751,83 €
Un montant total de	46 929,74 € TTC

Le montant de l'aide (DSIL) est de à 15 538 € HT représentant 33,01 % du coût total.

- Extension du commerce « LE LONGEVES »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande du menuisier, du lot n°2 charpente bois menuiseries EXT. et INT., l'entreprise AEC BOIS, de réactualiser ses prix du marché qui ont fortement augmenté. Cette information nous a été transmise par Madame BEAUBEAU, du cabinet d'architecte Guillon, qui suit le chantier.

La plus-value est de 1 062.91€HT. Le CCAP indique que les prix du marché sont fermes.

Toutefois, la décision d'accepter ou non la revalorisation du marché du menuisier nous appartient.

L'avis du Conseil Municipal à l'unanimité est de ne pas accepter cette revalorisation du marché.

- Contrat pour les tarifs jaunes d'électricité

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a signé le nouveau contrat le mardi 4 octobre 2022 auprès d'EDF COLLECTIVITÉS, au prix très très élevé, mais cependant le plus bas de ceux que nous ayons reçus. La durée du contrat est de 1 an seulement. Il précise que le seul moyen de baisser la facture est de réduire les consommations !

Il rappelle les montants alloués pour les factures d'électricité sur les budgets de la Commune :

- Budget 2021 : **48 000 €**
- Budget 2022 : **55 000 €**
- Budget 2022 : au minimum : 109 000 (les 90 833,63 TTC) + 25 000 (tarifs bleus) soit : **134 000 €**.

Il rappelle également que pour s'engager dans le groupement de commande du SDEER le délai était passé. ENGIE-Collectivités a contacté la Commune dès la fin août, mais aucune proposition chiffrée n'a été proposée à la Commune. Monsieur le Maire a été recontacté après la signature avec EDF Collectivités pour l'informer qu'il n'avait pas de proposition intéressante à nous faire pour l'année 2023, mais souhaite reprendre contact cette année pour préparer une proposition pour le prochain contrat.

Délibération n° 5.- CM20102022E

- Spectacle de Noël par l'Association Temps Danse de Longèves

Monsieur le Maire rappelle qu'avant les épisodes COVID, nous avons l'habitude de présenter un petit spectacle avant l'arrivée du Père-Noël. Ce fut, une année, Soprane, association de Longèves, et plusieurs fois Temps Danse.

L'association est d'accord pour présenter un petit spectacle, cela l'aiderait aussi après deux années de COVID, le bureau veut donner un nouvel élan à l'association. En 2019, nous avons voté une subvention de 200 €. Monsieur le Maire propose de renouveler cette subvention pour un montant de 200€.

Madame ORDRONNEAU Oihana et Monsieur LECORGNE Dominique ne prennent pas au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, autorise le versement d'une subvention à l'association Temps Danse de Longèves.

- Projet de réaménagement de l'espace salle des fêtes-bibliothèque-salle des associations

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion a eu lieu en mairie le 28 septembre en présence de Madame BODIN Architecte Conseil au CAUE, Madame RIBAGER Marie-Aude. La parole est donnée à Madame RIBAGER pour présenter le scénario possible : la salle des fêtes serait divisée en 3 zones. L'agrandissement de la bibliothèque, de la salle des fêtes en empiétant sur le porche existant côté rue du Coureau, des salles d'associations au rez-de-chaussée et à l'étage. Chaque zone bénéficierait d'un point d'eau et WC. Une prochaine réunion présentera ces plans avec projection.

QUESTIONS DIVERSES

- Prochain Longèves Infos
- Point sur les travaux de voirie fait par M. BERTHELOT Philippe
- Point sur les travaux de L'Envol par Madame ORDRONNEAU Oihana
- Point sur les travaux du Longèves par Madame ORDRONNEAU Oihana et M. BERTHELOT Philippe
- Acquisition du bien situé 2, rue du Pont
- Nouveau marchand de fruits et légumes au marché.
- Visite de l'UC2A pour un point sur les consommations.
- PLUi-H : phase de modification qui va débiter. Les 2 zones 2AU passeront en 1AU. Fin de la procédure : deuxième trimestre 2024.
- Approbation du Pacte Fiscal et Financier par la C.D.C. Aunis Atlantique

- Arbre de Noël le samedi 17 décembre 2022 à L'Envol
- Mise en place des poubelles sur la Commune
- Cimetière : signalétique à mettre en place pour les concessions appartenant à la Commune
- Coupe du bois entre la Longèves et les maisons rue de la Douzellerie (vente, tarif ...)

Ne restant rien à l'ordre du jour, le président clôt la séance. La séance est levée à 23h10.